



FORMULAIRE DE DIVULGATION D'UN INCIDENT DE CONFIDENTIALITÉ EN LIEN AVEC LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Incident de confidentialité

On entend par « incident de confidentialité » :

- > l'accès non autorisé par la loi à un renseignement personnel¹;
- > l'utilisation non autorisée par la loi d'un renseignement personnel;
- > la communication non autorisée par la loi d'un renseignement personnel;
- > la perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement.

Vous souhaitez nous faire part d'un incident de confidentialité en lien avec la protection des renseignements personnels dont vous avez été témoin. Faites-le en toute sécurité et en toute confiance. Le formulaire sera transmis en toute confidentialité au secrétariat général.

Identification

Prénom & nom : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

L'incident

Personnes impliquées :

Description de l'incident (tenez-vous en aux faits) :

Nature des renseignements personnels divulgués :

**VEUILLEZ FAIRE PARVENIR CE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI AU DIRECTEUR DES AFFAIRES CORPORATIVES
PAR COURRIEL À DAC@CEGEPSEI.CA OU EN PERSONNE EN LE DÉPOSANT AU BUREAU D-123**

* Par le dépôt de ce formulaire, vous autorisez le Cégep de Sept-Îles à recueillir vos renseignements personnels, en vue de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

¹ Renseignement personnel : un renseignement est personnel lorsqu'il concerne une personne physique et qu'il en permet, directement ou indirectement, l'identification. Voici ce qui le caractérise :

- il doit faire connaître quelque chose à quelqu'un;
- il doit avoir un rapport avec une personne physique;
- il doit être susceptible de distinguer cette personne par rapport à une autre ou de reconnaître sa nature.